

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET D'HABITATION DÉROGEANT DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME PAR PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE (APA) N° 2025-081 – 80, RUE CUMMINGS

(PROJET DE RÉOLUTION)

Aux personnes intéressées, la soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, donne avis à la population de ce qui suit :

- 1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du **25 août 2025**, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (projet de Loi 31), un projet de résolution en vue d'autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial de huit logements au **80, rue Cummings**, dans le secteur Jacques-Cartier.
- 2° Ce projet comporte les dérogations au Règlement de zonage n° 2007-103 suivantes :
 - Nonobstant la grille de spécifications de la zone 602 R, faisant partie intégrante du Règlement de zonage, la classe d'usage habitation multifamiliale Rj (plus de six logements) est autorisée;
 - Nonobstant la même grille, une marge de recul latérale gauche de 2,1 mètres est autorisée;
 - Nonobstant la même grille, une marge de recul avant de 6,24 mètres est autorisée;
 - Nonobstant la même grille, une hauteur de 11,21 mètres pour le bâtiment principal est autorisée;
 - Nonobstant l'article 9.1, un empiètement de la galerie de 4,15 mètres en cour avant minimale est autorisé;
 - Nonobstant l'article 11.1.7, le nombre de cases de stationnement requis est fixé à une (1) case par logement.
- 3° Une assemblée publique de consultation aura lieu le **MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025 À 19 H** dans la salle du conseil municipal située au 546, avenue De Quen à Sept-Îles, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.
- 4° Ce projet d'habitation peut être consulté au **septiles.ca** ainsi qu'au Service des affaires juridiques de la municipalité situé au 546, avenue De Quen à Sept-Îles, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h 30.

DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 26^e jour du mois d'août 2025.

La greffière,

M^e Jessica Bilodeau, OMA

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 27 août 2025 et que j'ai fait publier copie dudit avis sur le site Internet de la municipalité, le 27 août 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour du mois d'août 2025.

La greffière,

M^e Jessica Bilodeau, OMA

JB/ab
